

## Annexe 2 : Lettre de mission du Ministre Bruno Le Maire à Yves Perrier



LE MINISTRE

Paris, le 19 NOV. 2021

Nos références : MEFID21-16872

Monsieur le Président, *Yves Perrier*

Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler notamment à l'ouverture du Climate Finance Day, le 26 octobre 2021, la lutte contre le réchauffement climatique est l'enjeu de notre siècle. Il requiert de la cohérence, de la clarté et de l'ambition. Si l'Etat y prendra toute sa part, relever ce défi suppose que la Place de Paris s'engage davantage.

L'Accord de Paris prévoit de rendre les flux financiers, publics comme privés, compatibles avec un modèle de développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

Depuis trois ans, un important travail a déjà été réalisé par la Place de Paris. En 2019, un premier engagement de Place a abouti à l'élaboration et à la publication de stratégies de désinvestissement dans le domaine du charbon thermique. Ces dernières semaines, la FFA, l'AFG et les six plus grandes banques françaises ont dévoilé leurs premiers éléments de doctrine s'agissant du gaz et du pétrole, notamment non-conventionnels.

En parallèle, des outils de place ont été mis en œuvre afin d'assurer le suivi des décisions prises par les acteurs financiers et de proposer des pistes de renforcement de l'ambition de celles-ci. Un Observatoire de la finance durable a été mis en place et a installé, en son sein, un comité scientifique et d'expertise. Ce comité a émis, en février 2021, des recommandations pour un désengagement du charbon plus efficace et, en septembre 2021, des recommandations

1/2

Monsieur Yves PERRIER  
Président  
Amundi  
91 boulevard Pasteur  
75015 Paris



139 rue de Bercy - 75572 Paris  
Cedex 12

Le Bureau des cabinets du ministère de l'Économie et des Finances met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives dans le cadre de la prise en charge de la correspondance à laquelle fait suite le présent courrier. Conformément aux articles 24 à 38 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéfice d'un droit d'accès et de rectification à ses informations nominatives. Ce droit s'exerce par courrier au ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance - Bureau des cabinets - Bât. PCS - Télécod. 181 - 139 rue de Bercy 75572 PARIS Cedex 12.

analogues pour les hydrocarbures non-conventionnels. De plus, l'AMF et l'ACPR publient dorénavant un rapport commun annuel évaluant les choix climatiques des acteurs financiers. Les derniers éléments publiés, en octobre dernier, soulignent le chemin qu'il reste à parcourir et les efforts que la Place doit encore consentir pour être à la hauteur des enjeux.

C'est pourquoi, j'ai demandé, lors du dernier Climate Finance Day, à tous les acteurs financiers de la Place de s'engager dans une trajectoire de sortie du financement du charbon et des hydrocarbures non conventionnels, en lien avec l'Accord de Paris, et au-delà, dans une trajectoire de réduction de l'intensité carbone des projets et des entreprises financés. Cette trajectoire doit être objectivable et mesurable, efficace et transparente et accompagnée d'un échéancier graduel contraignant.

Dans cette perspective, je souhaite vous confier une mission de coordination des acteurs de la Place de Paris dans leur alignement avec l'Accord de Paris. A ce titre, vous dresserez d'abord un bilan des actions déjà prises par les acteurs financiers ces dernières années. Vous définirez ensuite une première trajectoire de décarbonation des financements de la Place conforme à l'Accord de Paris. Enfin, le cas échéant, vous pourrez proposer une évolution de la structuration de la Place de Paris afin de faciliter la mise en œuvre des objectifs climatiques et environnementaux partagés.

Afin d'élaborer ces travaux, je vous propose de vous appuyer, entre autres sources d'expertise, sur les travaux du GIEC, de l'AIE, des superviseurs et des différents groupes techniques internationaux travaillant sur la mesure et l'alignement climatique des portefeuilles financiers, sur les avancées réglementaires françaises et européennes en matière de finance durable, ainsi que sur le comité scientifique et d'expertise de l'Observatoire de la place de Paris sur la finance durable. Je vous invite également à prendre en compte les priorités stratégiques identifiées dans les plans France Relance et France 2030.

Aussi, je souhaite que vous puissiez travailler étroitement avec les fédérations de la Place de Paris, dont le rôle est clef afin que la mission aboutisse à des approches coordonnées et harmonisées, ainsi qu'avec les écosystèmes d'entreprises les plus concernés par le besoin de transition. Une étude des meilleures pratiques menées par les acteurs financiers à l'étranger sera, de la même manière, particulièrement utile.

Vous pourrez, enfin, compter sur la collaboration de mes services, et en particulier sur l'appui d'un agent de la Direction générale du Trésor.

Je souhaite que vous puissiez me remettre un premier rapport, définissant en particulier la trajectoire de décarbonation, d'ici fin février 2022, en amont de la conférence verte organisée à Bercy, début mars 2022, dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Avec un au<sup>re</sup>ur,*



Bruno LE MAIRE